AUDIT

Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles

Haute école fédérale en formation professionnelle

L'ESSENTIEL EN BREF

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit de suivi auprès de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) concernant la mise en œuvre des recommandations essentielles qu'il avait formulées dans le cadre de son audit de rentabilité de la formation à la pédagogie professionnelle (PA 18089).[1] Parmi les quatre recommandations, deux ont été mises en œuvre et peuvent être considérées comme closes.

Les causes des écarts entre régions ont été analysées et les mesures prises sont positives

La recommandation 18089.001 concernant les écarts entre les régions pour les coûts de formation et la satisfaction des étudiants a été mise en œuvre. La HEFP a procédé à une analyse approfondie des causes et a introduit des mesures cohérentes pour réduire ces écarts. En ce qui concerne les mesures à court terme, des effets positifs peuvent déjà être observés.

La recommandation 18089.002 relative à la surveillance par le Secrétariat général du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (SG-DEFR) des écarts régionaux pour les coûts de formation et la satisfaction des étudiants a, elle aussi, été mise en œuvre. Les indicateurs correspondants ont été intégrés dans les objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral à la HEFP pour les années 2021 à 2024. Le SG-DEFR examine la possibilité de développer et d'améliorer l'indicateur relatif à la surveillance des coûts de formation pour la période 2025 à 2028.

Des mesures restent à prendre au niveau stratégique

La recommandation 18089.003 relative à l'établissement d'une stratégie visant à promouvoir les collaborations avec les institutions d'enseignement cantonales tout en assurant une transparence et une égalité de traitement au niveau financier est toujours en suspens. En harmonisant les conventions de collaboration, la HEFP a certes fait des progrès dans l'instauration de la transparence et de l'égalité de traitement sur le plan financier avec les institutions partenaires existantes. Toutefois, au moment de l'audit, aucune stratégie formelle n'avait été définie pour promouvoir la collaboration avec les institutions d'enseignement cantonales. Conformément à la convention de prestations conclue avec le Conseil de la HEFP, celle-ci doit élaborer une stratégie en ce sens courant 2024.

La recommandation 18089.004 à propos du changement de stratégie concernant les infrastructures centrales et régionales afin d'améliorer l'accessibilité pour les étudiants tout en restant économe et efficient dans l'allocation des ressources reste également en suspens. Sur la base d'une analyse des besoins, la HEFP a défini pour son siège une stratégie économe et efficiente qui crée des conditions favorables pour offrir à l'avenir aux étudiants une infrastructure adaptée et facilement accessible. En revanche, pour ses autres sites, elle n'a pas encore mené de réflexion stratégique concrète et vérifiable.

[1] Le rapport « Audit de rentabilité de la formation à la pédagogie professionnelle » (PA 18089) est publié sur le site Internet du CDF.